



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de la Côte-d'Or  
COMMUNE DE THOREY EN PLAINE

42 Route de Dijon  
21 110 THOREY EN PLAINE  
Tél : 03.80.79.12.79  
E-mail : [mairie@thoreyenplaine.fr](mailto:mairie@thoreyenplaine.fr)

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOUT 2022 à 18h30**

Présents : G. BRACHOTTE / S. BONIN / P. CATTEAU / K. CHEDAL / F. COTTIN / M-J JACQUIER / J. MORÉ / L. NAISSANT / S. PELLETIER / M-M. PLATHEY / Y. RHODDE / S. VANDEWEEGHE / JJ. VIGOT

Absents excusés : S. GODRIE / G. ROBERT

Procuration : S. GODRIE (proc. F. COTTIN) / G. ROBERT (proc. J. MORÉ)

Secrétaire : L. NAISSANT

Conseillers suppléants présents : P. BATON

Le Maire, à l'ouverture de la séance à 18h30, procède à l'appel des conseillers, constate le quorum et proclame la validité de la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité. Aucune question n'a été posée.

Le Maire propose également d'ajouter à l'ordre du jour un ensemble de points.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les points nommés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer les conventions de prêt de matériel d'animations numériques et des expositions avec la Médiathèque de Côte-d'Or pour la bibliothèque.
- Approuve, à l'unanimité, la prorogation de la ligne de trésorerie pour le budget de la Maison de Santé jusqu'au 31 mars 2023.
- Autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer tous document pour le droit de priorité de la parcelle n°488 sise 3 rue du Canal à hauteur de 1 000 €.
- Autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention sur la taxe d'aménagement pour la maison de santé d'un montant de 19 564 €.
- Approuve, à l'unanimité, la décision modificative du budget de la maison de santé.
- Autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention opérationnelle qui liera l'EPF et la Commune concernant le bien sis 38 route de Dijon.
- Autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention d'autorisation de travaux, de balisage et de passage pour des chemins doux Plaine Dijonnaise.
- Approuve, à l'unanimité, l'augmentation de la prestation de services de Mme BESOZZI et de Mme DRELON, enseignantes de l'école de musique.
- Approuve, à l'unanimité, le changement des horaires de l'éclairage public tous les jours de la semaine avec une plage d'extinction de 22h30 à 5h30.
- Approuve, à l'unanimité, la modification du règlement de location de la salle polyvalente à propos de l'encaissement du chèque d'acompte suite à un désistement ne relevant pas d'un cas de force majeure dûment justifié.

Questions diverses :

Monsieur le Maire :

- Fait part de l'avancée de la clinique vétérinaire et du salon de coiffure ;
- Fait part du commencement des travaux de l'aménagement de la traversée de la RD968 phase 3 ;
- Fait part du locataire retenu pour la location du logement au-dessus de la Mairie ;
- Fait part de l'avancement des travaux de la maison de santé ;
- Fait part de sa volonté de retarder les achats des décorations de Noël au niveau de la maison de santé.

Monsieur VIGOT :

- Fait part des travaux en cours et de la commande de la signalétique complète de la commune ;
- Fait part de l'arrivée d'Amélie BOURION au 22 août 2022 pour le tuilage avec Amélie BONVALOT-NOIROT avant son départ en congé maternité et de la recherche d'un agent technique communal.

Madame CHEDAL :

- Fait part de l'effectif de l'école de musique pour l'année 2022/2023 et des potentielles inscriptions ;
- Fait part des inscriptions des bénévoles pour l'aide aux devoirs ;
- Fait part du bilan du 13 juillet.

Fin de la séance à 21h00

À THOREY EN PLAINE, le 31 août 2022

